



Schweizer Schiesssportverband
Fédération sportive suisse de tir
Federazione sportiva svizzera di tiro
Federaziun svizra dal sport da tir

Lidostrasse 6
CH-6006 Luzern
+41 41 418 00 10
info@swissshooting.ch

Dispositions d'exécution pour la finale du Championnat suisse de groupes Fusil 300m U21/ElitePlus

Protection des données au Sport populaire

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

Plus d'informations sur:

https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/freizeit_sport/teilnahme_sport.html

Edition 2025 - Page 1

Doc.-N° 3.55.52 f

La Division fusil 300m édicte pour la finale du Championnat suisse de groupes Fusil 300m U21/ElitePlus (CSG-F300 U21/E+) les Dispositions d'exécution (DE) suivantes :

1. Dispositions générales

1.1 But

Finale du Championnat suisse de groupes Fusil 300m U21/ElitePlus (CSG-F300 U21/E+)

1.2 Bases

1.2.1 Règles du tir sportif (RTSp)

1.2.2 DE concernant les tirs des juniors

1.2.3 DE relatives à la participation de ressortissants étrangers aux concours de la FST

1.2.4 Catalogue des moyens auxiliaires autorisés du DDPS (SAT, Form 27.132)

2. Participation à la finale

28 groupes sont admis à la finale du CSG-F300 U21/E+, conformément au classement de la FST.

2.1 Composition des groupes

Les groupes sont formés de deux juniors U21 licenciés (nés en 2005 et plus jeunes) et deux tireurs licenciés de la classe d'âge Elite+ (nés en 2004 et plus âgés). Le 2^e tour de la Finale doit être tiré dans la même composition que le 1^{er} tour.

2.2 Délais, lieu de la finale, déroulement et inscription

La finale 2020 du CSG-F300 U21/E+ a lieu **le samedi 20 septembre 2025** au stand «Hüslenmoos», à Emmen/LU.

13h00	Remise des feuilles de stand et de la munition, encaissement des frais de participation
13h30 – 15h00	Temps de tir pour le 1 ^{er} et 2 ^{ème} tour
Environ 15h30	Proclamation des résultats

Les responsables des sociétés sont tenus de faire les inscriptions et commandes nécessaires pour la finale (listes nominatives des tireurs) jusqu'au délai d'inscription (**14 septembre 2025**). La formule d'inscription reçue de l'organisateur de la finale doit être dûment remplie et retournée à l'organisateur.

3. Dispositions de concours

3.1 Programme de tir pour deux tours

Cible :	A10
Armes :	F ass 90 pour les tireurs U21 Armes d'ordonnance pour E+
Position :	Conformément aux RTSp
Moyens aux.	Sont valables les Règles pour le tir sportif (RTSp) de la FST et le Catalogue des moyens auxiliaires pour armes d'ordonnance et similaires à l'ordonnance autorisées pour le tir hors service (SAT, Form 27.132 f) en vigueur le jour de la finale.
Programme :	3 coups d'essai 6 coups coup par coup et 4 coups coup par coup, marqués à la fin.

Une cible par groupe est disponible.

La première passe doit être complètement tirée à travers le groupe avant que la deuxième passe puisse être commencée.

Les coups manquants ou tirés après le temps de tir imparti comptent comme zéro.

Commandements

«START»

Annonce de l'heure après 30 minutes, 45 minutes, 60 minutes, 75 minutes, 89 minutes, "Stop".

3.2 Contrôle des armes

Le chef de groupe doit effectuer un contrôle du canon des armes de ses tireurs avant de pénétrer dans le stand de tir. Il n'y a pas de contrôle d'armes obligatoire avant le concours ; des poids pour l'autocontrôle de la détente sont à disposition auprès de la direction du tir, au stand «Hüslenmoos» d'Emmen.

La direction de tir peut à tout moment ordonner ou effectuer des sondages ou contrôles des armes et des vêtements. Toute modification interdite d'armes ou de vêtements est réprimée par la disqualification du participant concerné. Des moyens auxiliaires permettant le blocage de la culasse sont interdits.

3.3 Munition

Seule la munition délivrée sur place par les organisateurs de la finale est autorisée.

3.4 Rangeurs et attribution des cibles

Les organisateurs de la finale attribuent les rangeurs et les cibles. Voir à ce sujet la liste «Attribution des cibles pour la finale du CSG-F300 U21/E+».

Partie droite du stand = cibles 21 à 49

Chaque groupe a une cible à sa disposition.

3.5 Rassemblement

Le chef de groupe rassemble ses tireurs 10 minutes avant le début du tir de leur relève et le groupe se présente le moment venu au complet et entièrement équipés pour la compétition.

Seules 3 personnes par groupe sont autorisées à entrer ensemble dans le stand de tir. Dès que le tireur 1 a fini de tirer, il quitte la zone de stockage et le stand de tir. Le tireur 3 peut entrer dans le stand. La même procédure s'applique aux autres tireurs.

Le chef de groupe est responsable que les participants aient leur feuille de stand et la munition nécessaire sur eux.

Le magasin peut être rempli, mais n'est pas introduit dans l'arme. Le magasin n'est introduit dans l'arme qu'au pas de tir, sur ordre de la direction de tir.

3.6 Assistance des tireurs au pas de tir

Toute assistance quelconque des tireurs au pas de tir (par appel) pendant le tir du programme de concours est interdite.

Seul le chef de groupe est autorisé à aider un participant pendant la phase d'installation et avant le début du concours (début des coups d'essai).

Le chef de groupe est autorisé à s'entretenir brièvement avec les Juniors U17 – U21 en lice ou les aider à faire des corrections entre les coups d'essai et le début du concours proprement dit.

Chez les Juniors U13 – U15 le chef de groupe prend position au pied du pas de tir. Il peut en cas de nécessité, s'avancer et procéder à des corrections du dispositif de visée et, ceci fait, doit revenir à sa place.

Le chef de groupe veille à ce que tous les Juniors (U13 – U21) tiennent et manipulent correctement leur arme avant, pendant et après le concours, et contrôle tout particulièrement le retrait des cartouches.

Seuls les tireurs en lice et le chef de groupe ont le droit de se tenir devant la barrière du poste de tir.

3.7 Secrétaires

Chaque groupe met un secrétaire à disposition. L'organisateur de la Finale engage un surveillant pour chaque groupe de 6 cibles.

3.8 Disfonctionnement de l'arme et ratés

En cas de disfonctionnement d'une arme ou du raté d'une cartouche, il y a lieu d'appeler le commissaire, qui prend les dispositions qui s'imposent.

La répétition éventuelle d'un coup ou d'une passe complète est à faire sur la cible de réserve attribuée à cet effet ; l'intéressé y emportera sa feuille de stand.

Le tireur en cause a droit au même nombre de coups d'essai qu'au début du programme.

3.9 Résultats et classement

Le total

- des dix coups du concours donne le résultat individuel,
- des quatre résultats individuels donnent celui du groupe.

Chaque groupe tire le programme du concours deux fois ; le résultat du groupe détermine le classement.

Le total des deux tours détermine le résultat final. En cas d'égalité, appui par le meilleur résultat de groupe du deuxième tour de la finale, puis tous les résultats individuels du deuxième tour. S'il y a toujours égalité, le tirage au sort décide.

Il ne sera établi qu'un classement de groupes.

Les bandes d'impression (après le quatrième tireur et après chaque tour) sont à étiqueter avec les étiquettes adhésives fournies et une moitié est à remettre au responsable du stand (gilet jaune).

3.10 Proclamation des résultats

La proclamation des résultats a lieu sous la tente des festivités, du stand de tir, vers environ 16h30. Tous les participants à la finale y sont invités.

3.11 Distinctions

Distinction individuelle

Il n'est pas remis de distinction individuelle.

Distinction de groupe

- Le groupe au 1^{er} rang : Médailles et Cartes-couronnes, Don en nature
- Le groupe au 2^{ème} rang : Médailles et Cartes-couronnes, Don en nature
- Le groupe au 3^{ème} rang : Médailles et Cartes-couronnes, Don en nature
- Les groupes des rangs 4 à 28 : Cartes-couronnes

Les prix de groupe pour les rangs 4 - 28 qui ne sont pas retirés après la cérémonie de classement seront confisqués par la SSV. Aucun prix ne sera envoyé par la poste.

4. Finances

4.1 Frais de participation

Les frais de participation se montent à Fr. 50.- par groupe. L'encaissement se fera par groupe, lors de la distribution de la munition et du matériel.

4.2 Repas de midi

Il est possible de se ravitailler sur place.

Un repas de midi à la charge des participants peut être commandé. Les commandes sont à envoyer au préposé de la FST CSG-F300 U21/E+ avec les inscriptions. Ces repas seront disponibles à la halle de fête en self-service.

4.3 Indemnité de déplacement

Les frais de déplacement sont à charge des participants.

5. Dépôt du matériel et des bagages

- Les garde-robes et locaux pour le dépôt du matériel se trouvent au sous-sol, dans les stands courts). **Il est interdit d'emporter des housses, coffrets ou autres étuis pour armes au stand de 300m.** Les objets déposés ailleurs seront confisqués.
- La zone de libre accès pour participants se trouve, en cas de beau temps, dans l'arène devant le stand ou sous la tente des festivités (voir plan de situation sur place).

- Le séjour et le dépôt de matériel dans les garde-robes/locaux à matériel et sur l'aire de la zone libre ont lieu sous la propre responsabilité des participants, les endroits précités n'étant pas gardés. Wertgegenstände sind nicht in der Garderobe zu belassen.
- Le jour de la finale, les garderoberes et locaux de dépôt du matériel doivent être débarrassés jusqu'à 16h30h au plus tard.
- Les objets confisqués peuvent être retirés au bureau de tir. Les armes déposées incorrectement ou à l'encontre des prescriptions sont confisquées et peuvent être récupérées au bureau de tir moyennant le paiement d'une taxe de Fr. 50.-.
- Le parking pour les participants est balisé. Les instructions des agents du parc doivent être strictement suivies. Les voitures mal parquées sont déplacées aux frais du fautif.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'inobservation d'ordres ou autres dispositions.

6. Prescriptions de sécurité

- Le chef de groupe a l'obligation de veiller au contrôle correct du retrait des cartouches commandé à la fin de chaque partie d'un programme.
- Les ordres et instructions des fonctionnaires doivent être suivis sans délai.
- **Il est interdit aux chefs de groupes et aux tireurs de consommer ou d'apporter des boissons alcooliques au stand durant le tir. Les infractions entraînent la disqualification immédiate du groupe en cause.**

7. Réclamations et recours

- Selon RTSp

8. Dispositions particulières

En cas d'événement particuliers (p.ex. brouillard), le président du CO de la finale et le préposé de la FST au CSG-F300 U21/E+ fixent les modifications du programme de compétition et de l'horaire journalier.

Des mesures supplémentaires peuvent être ordonnées par le CO en raison de Covid-19. Si possible, elles seront envoyées avec les documents d'inscription ou publiées et annoncées au stand de tir le jour de la compétition.

9. Dispositions finales

Les présentes DE

- remplacent toutes les autres réglementations contraires, notamment celles des DE pour la Finale du CSGJ-300 du 18 avril 2024 ;
- ont été approuvées 17 avril 2025 par la Division fusil 300m ;
- entrent immédiatement en vigueur.

Fédération sportive suisse de tir

Walter Brändli	Walter Meer
Chef de la	Chef du concours
Division fusil 300m	CSG-F300m U21/E+